

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du  
mardi 9 décembre 2008 - 20h30

- Le Cheylard -

# SOMMAIRE

<b>I – EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>	
1 - Plan de financement programme assainissement 2009	4
2 - Mission de maîtrise d'œuvre pour un schéma directeur AEP	4
3 - Demande de subvention pour les travaux AEP et Assainissement sur le Quartier de Chantelauve	5
<b>II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
1 - Avenants au marché de la ZA des Prés de l'Eyrieux	5
2 - Présentation de l'étude commerciale	5
<b>III – TRANSPORTS</b>	
1 - Reconduction des transports à la demande	6
2 - Communication sur la mise en place d'une ligne dans la Vallée du Tallaron	7
<b>IV – AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>	
1 - Choix d'un bureau d'études pour la mise en place d'une ZDE (Zone de Développement Eolien)	7
2 - Présentation du rapport sur l'aménagement de la voie CFD	7
3 - Demande de financement pour l'aménagement de la voie CFD	8
<b>V – JEUNESSE</b>	
1 - Lancement de la procédure de concours dans le cadre du projet de pôle enfance jeunesse	8
2 - Demande de financement pour le projet de pôle enfance jeunesse	8
3 - Désignation d'un jury de concours (collège élus)	8
<b>VI – FINANCES</b>	
1 - Décisions modificatives (Budget général, Aric et Prés de l'Eyrieux)	9
2 - Indemnités de conseil aux comptables publics	9
3 - Adhésion aux tickets restaurant	10
<b>VII – CULTURE</b>	
1 - Subventions aux porteurs de projet de la Fête de la Science	10
2 - Convention de partenariat avec l'Education Nationale	10
<b>VIII – QUESTIONS DIVERSES</b>	
1 - Adhésions et retrait au SIVU Inforoutes	11
<b>IX – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>	11

Date de la convocation : 2 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Étaient présents : M. Emile ARNAUD, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, Mme Amandine SALLES, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. Ernest HELMSTETTER, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. André JOUVE, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

Absente excusée représentée: Mme Nathalie CHAREYRE, représentée par Mme Monique PINET.

Absents excusés : M. Richard FREYDIER, M. Jérôme MASSON, Mme Martine ARNAUD, Melle Annie FAURE.

**Le *quorum* est atteint.**

Secrétaire de séance : M. Marcel COTTA

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Pierre SALLES, ingénieur territorial à la CCPC
- Isabelle SANIEL, services administratifs de la CCPC
- André BEAL, Trésorier communautaire

# **I – EAU & ASSAINISSEMENT**

## **1- Plan de financement programme assainissement 2009 :**

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, Vice-président chargé de la compétence eau et assainissement.

Ce dernier rappelle la programmation 2009-2011 débattue en commission. Cette programmation en est à la phase de propositions, puisque la validation par le Conseil général de l'Ardèche devrait intervenir en janvier 2009.

Assainissement :

- Schéma directeur
- Mise en séparatif du réseau de Le Cheylard
- Extensions diverses
- Mise aux normes de la STEP du Cheylard

Eau Potable :

- Schéma directeur
- Mise en conformité de 5 captages
- Interconnexion de réseaux (St Julien Labrousse, St Barthélemy le Meil, St Christol)
- Extension de réseaux vers de l'habitat existant
- Renforcement de réseaux d'AEP en lien avec le réseau d'assainissement

La délibération soumise au vote va néanmoins permettre de préparer les dossiers de demandes de subventions.

Donc sont prévus pour 2009 :

- L'étude sur un schéma directeur d'assainissement pour 200 000 € HT.
- Les travaux d'assainissement Commune de Le Cheylard (Avenue de la Libération, Jagornac, Chabannes et Place du Serre) pour 300 000 € HT.

Ce dernier projet devrait se réaliser en plusieurs tranches.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la programmation 2009 ainsi énoncée et sollicite l'aide de tous les financeurs potentiels.**

## **2- Approbation du dossier de consultation des entreprises pour un schéma directeur d'eau potable :**

Dans le cadre de ce schéma, toutes les communes seront impliquées, puisqu'il s'agira d'établir un état des lieux des réseaux existants et de lancer une prospective sur les besoins à couvrir dans les prochaines années.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par la DDAF
- de solliciter les subventions auprès des différents financeurs
- de lancer un marché en procédure adaptée
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces pour la réalisation de cette mission

### **3- Plan de financement prévisionnel pour Chantelauve Sud :**

Ce projet d'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement est estimé à 300 000 euros HT.

Le plan prévisionnel prévoit un financement de :

- 60 000 euros du Conseil général pour l'eau et l'assainissement
- 90 000 euros en fonds propres pour l'eau et l'assainissement

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet ainsi défini, demande un financement aux différents financeurs et autorise le Président à lancer toutes procédures relatives à ce projet.**

## **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1- Avenants au marché de travaux de la ZA des Prés de l'Yrieux :**

Ces avenants concernent les trois lots du marché.

Lot 1 : avenant en moins value de 3 905,69 € HT

Lot 2 : avenant en plus value de 17 110,51 € HT

Lot 3 : avenant en moins value de 4 925,71 € HT

M. Daniel BERTHIER, Vice-président chargé du développement économique, rappelle le montant initial du marché : 674 483,00 € HT.

Les avenants présentés portent ce marché à un montant de 682 762,11 € HT.

M. le responsable précise qu'une subvention du SDE de 10 000 euros est en attente.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les avenants ci-dessus énoncés et autorise le Président à signer toutes pièces s'y rapportant.**

### **2- Présentation de l'étude commerciale :**

M. le Dr Jacques CHABAL indique que depuis sa création (2003), la Communauté de communes s'est lancée dans le développement économique.

Fin 2007, avec l'ancienne équipe, un travail a débuté sur les nouvelles orientations possibles qui pourraient être données dans un souci de dynamiser le territoire.

Une réflexion a été menée sur l'opportunité de faire venir de nouveaux commerces, ce qui a été proposé au conseil communautaire en juillet 2008 afin de lancer une étude commerciale sur le secteur.

M. le Président présente et remercie de sa présence M. Jean-François ROCHE, Directeur de Nouvel'R, cabinet chargé de mener l'enquête. Avant d'entrer dans le détail de l'étude, M. ROCHE précise que pour réaliser cette enquête, des critères précis de représentation et d'échantillonnage de la population ont été suivis.

Le premier constat par les habitants est un manque évident de commerces sur le Pays du Cheylard. Plus de 72 % des personnes interrogées souhaiteraient l'implantation de nouveaux commerces. Elles citent souvent certaines grandes enseignes.

L'étude confirme la déperdition des achats vers l'extérieur, notamment Valence.

20 % des ménages indiquent ne jamais faire leurs courses alimentaires au Cheylard.

Néanmoins, il existe un réel attachement aux commerces de proximité.

La mise en place de nouveaux services et infrastructures est également souhaitée.

L'objectif de la création d'une zone commerciale serait de "ramener" les habitants vers des commerces implantés sur notre territoire, mais également de créer des emplois.

Face aux questions de certains délégués concernant le pourcentage de récupération de clients potentiels, M. le Président affirme que les modes de commerce changent. Il interroge les responsables locaux (que sont les élus communautaires) sur l'avenir du secteur : doit-on laisser continuer l'évasion de la population vers l'extérieur, ou doit-on réfléchir aux possibilités de maintenir au maximum les habitants par une offre de commerces plus intéressante ?

Il poursuit en rappelant que la zone de chalandise est d'environ 12 000 habitants. Jean-François ROCHE indique que les enseignes qui voudront s'installer sur le secteur dimensionneront leur surface à cette zone potentielle de chalandise.

Après un long échange et de multiples questions, M. le Président remercie M. Jean-François ROCHE pour sa présentation.

Sans autre commentaire, ni volonté négative envers cet important projet pour l'avenir, M. le Président indique que le travail et la réflexion se poursuivront maintenant en commission de développement économique. Il demande à M. le Vice-président d'aller au plus vite, dès le début de l'année 2009.

### **III – TRANSPORTS**

#### **1 – Reconduction du service de transport à la demande :**

M. le Président donne la parole à M. Maurice ROCHE, Vice-président chargé des transports.

M. ROCHE rappelle les lignes actuellement en fonctionnement :

- St Julien Labrousse – Les Nonières – Le Cheylard
- St Julien Labrousse – Les Nonières – Lamastre
- Le Chambon – Dornas – Mariac – Accons – Le Cheylard

Les deux premières lignes arrivant à échéance au 31 décembre 2008, il convient de les renouveler. Cette reconduction prolongerait le service jusqu'au 31 décembre 2011.

M. le Vice-président précise que ce sont des lignes déficitaires, mais qui rendent un véritable service à la population.

Pour la ligne allant sur Lamastre, ce service fonctionnait jusqu'alors avec une participation de la Commune de St Prix et de la commune de St Basile. La Commune de St Prix souhaite continuer à bénéficier d'un arrêt sur sa commune. En revanche, la Commune de St Basile, par délibération, a décidé de ne pas poursuivre cette association.

Il est donc proposé que la participation de la Commune de St Prix reste à 20 %, la CCPC prenant à sa charge les 80 % restant. Cette participation est calculée après déduction de la subvention du Conseil général de l'Ardèche.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire le service jusqu'au 31 décembre 2011 pour les lignes St Julien Labrousse – Le Cheylard et St Julien Labrousse – Lamastre et autorise son Président à signer les avenants correspondants avec le Département.**

## **2 – Communication sur la mise en place d'une ligne de transport à la demande sur la Vallée du Talaron :**

M. le Vice-président fait part de la demande de Mrs les Maires de St Barthélemy le Meil et de St Christol (lors de la réunion de la commission Aménagement de l'espace communautaire), pour la mise en place d'une ligne de transport à la demande sur la Vallée du Talaron.

Une réunion de préparation a eu lieu avec les maires concernés, à savoir St Genest Lachamp, St Christol, St Barthélemy le Meil et St Michel d'Aurance.

Une demande va être formulée auprès du Conseil général en proposant le tracé validé par les Maires.

# **IV – AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

## **1 – Lancement d'une consultation pour la mise en place d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) :**

M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace communautaire, indique qu'il s'agit de déterminer les zones sur le territoire intercommunal qui seraient susceptibles d'accueillir des éoliennes.

Il précise que la définition d'une ZDE ne préjuge pas du projet actuellement en cours sur la Commune de St Genest Lachamp. Cette étude en est totalement indépendante.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'une ZDE, sollicite les subventions possibles et autorise le Président à lancer toutes procédures.**

## **2 – Présentation de l'étude pour l'aménagement de la voie CFD :**

M. le Président donne la parole à M. Raymond Fayard en charge de ce dossier. Il rappelle qu'il s'agit d'une étude dans la continuité des réalisations du bas de la Vallée de l'Eyrieux. Un bureau d'études avait été choisi pour réaliser un avant-projet d'aménagement, qu'il vient de rendre.

L'étude insiste sur la mise en sécurisation de la voie, notamment par la pose de nouveaux garde-corps. M. FAYARD rappelle qu'il s'agit d'une voie partagée et non pas d'une voie verte et qu'à ce titre il sera tenu compte des diverses utilisations.

M. MONTREVEL demande que le bureau d'études complète son rendu par l'intégration de l'étude déjà établie pour le Plan d'eau des Collanges et de prévoir l'aménagement d'une halte avec un point relais vélo à l'ancienne Gare du Cheylard.

M. FAYARD indique qu'il fera le nécessaire pour que ces deux points soient rajoutés à l'avant-projet. Il lui sera également demandé de faire ressortir de manière plus visible l'intérêt touristique de ce projet.

## **3 – Demande de financement pour l'aménagement de la voie CFD :**

L'estimation des travaux tels que détaillés dans l'avant-projet s'élève à 1 336 550 euros HT.

M. FAYARD précise qu'il faut espérer pouvoir bénéficier d'un financement à hauteur de 80 % (comme cela a été le cas sur les deux autres tronçons) pour pouvoir lancer les travaux.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement, de solliciter les subventions auprès des différents financeurs et de n'engager les dépenses qu'à partir des notifications de subventions.**

# **V – JEUNESSE**

## **1 – Lancement de la procédure de concours du pôle enfance jeunesse :**

M. le Président donne la parole à M. René JULIEN, Vice-président en charge de la famille et de la jeunesse.

M. JULIEN rappelle le projet de réalisation d'un pôle enfance jeunesse regroupant les locaux de la crèche et du centre de loisirs.

Pour pouvoir désigner un maître d'œuvre à ce projet, il a été choisi de passer par la procédure de concours restreint.

Le coût prévisionnel est estimé à 1 500 000 euros HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire de lancer la procédure de concours et d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre, de recourir à un jury de concours et de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.**

## **2 – Plan de financement du Pôle enfance jeunesse :**

Le programmiste a estimé le projet à 1 500 000 euros HT.

Il convient de demander le maximum de financement possible à l'Etat, Région, Conseil Général, CAF, DDJS...

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de pôle enfance jeunesse pour 1 500 000 euros HT et le plan de financement proposé et sollicite les subventions les plus élevées auprès des financeurs.**

## **3 – Election des membres du collège élus au jury de concours :**

Selon l'article 24 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer un jury de concours.

Pour les EPCI comportant une commune de plus de 3 500 habitants, outre le Président de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil communautaire en son sein.

Le jury de concours est composé de trois collèges : un collège élu désigné par le conseil communautaire, un collège personnalités et un collège de personnes ayant une qualification professionnelle spécifique. Les deux derniers collèges sont choisis par le Président par arrêté.

Il convient donc au conseil communautaire de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

M. le Président propose une liste unique composée de noms suivants :

5 membres titulaires :

- René JULIEN
- Raymond FAYARD
- Bernard MOISSON
- Josyane ALLARD-CHALANCON
- Sophie FONTANEL

5 membres suppléants :

- Maurice ROCHE
- Lucien VIALLE
- Amandine SALLES
- Karine ARNAUD
- Marc CHOUTEAU

**Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité la désignation des membres titulaires et suppléants dont les noms sont indiqués ci-dessus.**

## **VI – FINANCES**

### **1 – Décisions modificatives :**

Il convient d'effectuer des virements et des ouvertures de crédits sur le budget général, le budget ZA Aric et le budget de la ZA Prés de l'Eyrieux.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les décisions modificatives présentées.**

### **2 – Indemnités de conseil des comptables publics :**

Le Conseil communautaire est appelé à statuer sur l'attribution des indemnités de conseil à Mme Carine ROBERT (dans le cadre du renouvellement du Conseil communautaire) et à M. André BEAL (dans le cadre du changement de comptable).

En ce qui concerne M. BEAL, cette délibération est prise pour la durée de ses fonctions de receveur communautaire.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, à Mme Carine ROBERT et à M. André BEAL.**

### **3 – Mise en place de titre-restaurant au profit du personnel communautaire :**

M. le Président propose qu'il soit accordé au personnel communautaire la possibilité de bénéficier de titre-restaurant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La participation de la CCPC serait de la moitié du montant unitaire des titres, à savoir 1 €. La valeur faciale est de 2 € sur une base mensuelle de 20 tickets pour un agent à temps complet.

M. le Président rappelle que les agents de la collectivité bénéficient par ailleurs d'un régime indemnitaire intéressant et des avantages du CNAS.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place de tickets-restaurant au profit du personnel communautaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

**Il décide :**

- que les personnes pouvant y prétendre et en faisant la demande recevront un titre-restaurant par jour effectivement travaillé.
- que la CCPC prendra en charge 50 % de la valeur du titre-restaurant.

**Il autorise ainsi le Président à signer la convention de mise à disposition de titre-restaurant entre la CCPC et la société ACCOR Services France pour une durée d'un an renouvelable.**

## **VII – CULTURE**

### **1 – Fête de la Science 2008 et subventions aux porteurs de projets :**

Mme Monique PINET, Vice-présidente en charge de la culture, dresse le bilan de la Fête de la Science 2008 qui s'est déroulée du 14 au 23 novembre. L'Arche des Métiers est le coordinateur de cette manifestation pour l'Ardèche.

L'ensemble des structures ayant participé à la Fête de la Science ont accueilli 10 000 visiteurs. Pour ce qui concerne Le Cheylard, environ 1 700 personnes ont pu profiter des animations proposées, notamment par L'Arche des Métiers.

Dans le cadre de son travail de coordinateur, l'Arche reçoit du CCSTI de Grenoble la somme de 11 000 euros. Elle entend reverser aux différents porteurs de projet identifiés sur le territoire de l'Ardèche 7650 € sous forme de subventions.

Cette subvention est versée selon le bilan de la manifestation pour chaque structure. A l'heure actuelle, seulement 4 organismes ont pu transmettre leur bilan.

Les Rendez-vous d'Annonay : 750 €

Musée du Car : 750 €

Clair d'Etoiles et Brin d'jardin : 962 €

Association Païolive : 829,50 €

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder les subventions aux différentes structures telles qu'elles ont été explicitées.**

### **2 – Convention de partenariat avec l'Education Nationale**

M. le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a signé une convention de partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre de L'Arche des Métiers.

Cette convention va permettre une entrée directe de l'Arche dans toutes les écoles.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Adhésions et retrait au SIVU Inforoutes de l'Ardèche :**

M. le Président porte à la connaissance du conseil communautaire les demandes d'adhésions et de retrait du SIVU Inforoutes.

Adhésions : Chateauneuf de Vernoux, Fay le Clos, St Marcel d'Ardèche

Retrait : Burdignes

**Le Conseil communautaire donne à l'unanimité un avis favorable aux adhésions et retrait des communes ainsi présentés.**

## **IX – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

### ➤ **Actions menées face à la situation économique :**

M. le Président indique à l'assemblée qu'il a écrit à M. le Préfet de l'Ardèche (lettre jointe au compte-rendu).

Dans cette lettre, M. le Président attire l'attention du représentant de l'Etat sur les difficultés économiques que pourrait connaître le bassin du Cheylard en raison des circonstances nationales et internationales. Il lui propose qu'un plan de revitalisation économique vienne soutenir l'activité de nos entreprises. Parallèlement, il a rencontré les industriels et les syndicats.

Il ajoute que mercredi 10 décembre, une réunion de travail est organisée entre les chefs d'entreprises, M. le Sous-préfet, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, un chargé de mission des mutations économiques du SGAR (Secrétariat Général aux Actions Régionales). M. le Président invite à ne pas être défaitiste et à se projeter vers l'avenir. Il souligne qu'il y aura des pertes d'emplois, mais moins nombreuses que celles initialement prévues. Tous les établissements restent farouchement attachés à ce territoire et à leur savoir-faire.

### ➤ **Filière Bac Pro :**

M. le Président informe l'assemblée de la réforme qui était en discussion concernant l'avenir des Bac Pro au Lycée du Cheylard.

Il donne lecture de la lettre qu'il a adressée au recteur d'Académie et de la réponse qui lui en a été faite (voir ci-joint).

Il était envisagé de créer un Bac Pro vente alors qu'il n'y a pas un réel besoin sur le Lycée. En revanche, était écartée l'idée de maintenir un Bac Pro mécanique. C'est cette idée-là qu'a défendu M. le Président : « le lycée doit redevenir un lycée de proximité ».

### ➤ **Association des Communautés de France (ADCF) :**

M. le Dr Jacques CHABAL est invité à prendre la parole dans le cadre du Tour de France de l'Association des Communautés de France le 15 décembre à Voiron.

Il indique au conseil Communautaire qu'il a avancé l'idée au SMEOV qu'il fallait voir plus loin que de simples fusions de communautés de communes, mais qu'il émettait l'hypothèse de bâtir une communauté d'agglomération « rurale ». Même si ce n'est pas réalisable, il faut commencer à réfléchir à une vision élargie de notre territoire, notamment face à celui de Valence qui tend encore à s'élargir (SCOT).

M. le Président lève la séance à 23 h 00 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche

# ANNEXES

Communauté de communes  
du Pays  
du *Cheylyard*

Le 27 octobre 2008

M. Le Préfet de l'Ardèche  
PREFECTURE  
Rue Pierre Filliat  
07007 PRIVAS CEDEX

Monsieur Le Préfet,

Après avoir longuement écouté les décideurs économiques, les responsables politiques qui m'entourent, et les représentants des salariés, il me semble opportun aujourd'hui, et pour la première fois de son histoire, de demander l'aide de l'Etat pour ce bassin industriel.

Certes, grâce au courage et au travail de tous, ce bassin résiste bien, et même mieux qu'ailleurs. La volonté générale existe, il n'en reste pas moins que les circonstances actuelles nationales et internationales pourraient mettre en péril à court terme ce pôle, résistant en Ardèche.

Vous connaissez les valeurs qui permettent de tenir (décideurs cheylarois, tradition familiale, savoir faire des ouvriers et employés, développement du territoire par les élus locaux...), mais vous connaissez également toutes les difficultés existantes : enclavement routier, lourde tradition industrielle surexposée, économie basée sur trois industries..., des crises du textile qui n'en finissent pas (le textile a totalement disparu de la vallée de l'Eyrieux).

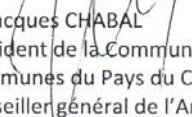
Ce territoire continuera de se battre, j'en ai la certitude, mais aujourd'hui les vents contraires sont forts.

Il nous faut l'aide et l'appui des collectivités, de l'Etat et de l'Europe. Un plan de revalorisation économique s'appuyant sur les bases actuelles saines serait le bienvenu, avant de se retrouver comme d'autres territoires confrontés à une crise majeure.

Les responsables et les services de la Communauté de Communes du Pays du Cheylard prendront l'attache de vos services dès que vous nous y autoriserez.

Je sais pouvoir compter sur vous pour nous aider à poursuivre cette grande aventure industrielle et économique qu'est le Pays du Cheylard.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en mes sentiments respectueux.

  
Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche

BP 55 Hôtel de Ville 07160 Le Cheylard  
Tél. 04 75 29 19 49 Fax 04 75 29 01 56 e-mail : [communaute.communes@paysducheylard.com](mailto:communaute.communes@paysducheylard.com)

M A I R I E  
**Le Cheylard**  
A R D È C H E

Le 15 octobre 2008

**COPIE**

Monsieur le Recteur  
7, Place Bir Hakeim  
38000 GRENOBLE

Réf. : JC Bonnet / D Boyer.

**Objet :**

***Réforme de la carte des enseignements professionnels / filière "bac pro"***

Monsieur le Recteur,

Nous apprenons, avec consternation, que la transformation du *BEP des métiers de l'électrotechnique en baccalauréat professionnel EEEEC*, à la rentrée scolaire 2009, ne serait pas validée par le Rectorat.

Une position qui nous irrite particulièrement : nous y voyons un manque total de reconnaissance, eu égard aux résultats éloquentes enregistrés au cours de ces dernières années et dont peuvent légitimement s'enorgueillir le Lycée du Cheylard, son équipe éducative et sa direction - Lycée classé au 19<sup>ème</sup> rang national (Etablissements publics et privés confondus) ! Cette filière "bac pro" est absolument indispensable au développement local du territoire industriel du Pays du Cheylard (3000 emplois industriels), lequel s'efforce de poursuivre son développement malgré les difficultés provoquées par la mondialisation et une conjoncture économique, nationale et internationale, défavorable. Notre pôle reste ainsi positionné au 2<sup>ème</sup> rang industriel dans le département (emplois salariés).

Par ailleurs, sans "bac pro" le tarissement de la filière technique serait inéluctable, mettant alors notre pôle en difficulté majeure. Son avenir, dépendant du niveau de connaissances techniques et technologiques, serait ainsi privé de possibilité de réactions, ce qui aboutirait à une situation extrêmement grave pour le territoire : les industries locales, occupant des marchés internationaux très importants, toutes situées sur des segments d'excellence, se doivent de compter sur des moyens humains particulièrement adaptés, issus d'une *filière technique* répondant aux attentes des acteurs économiques, afin de renforcer leurs capacités d'adaptation aux difficiles enjeux de demain.

Place de l'Hôtel-de-Ville 07160 LE CHEYLARD  
Tél. 04 75 29 07 10 Fax 04 75 29 12 00  
e-mail : [accueil@ville-lecheylard.fr](mailto:accueil@ville-lecheylard.fr)  
[www.ville-lecheylard.fr](http://www.ville-lecheylard.fr)

Nous apprenons également que le souhait de la commission mixte (pour ce qui concerne, pour l'instant, les services du Rectorat) serait, par contre, de développer un CAP dans le domaine de la *vente*. Cette mesure serait bien marginale en rapport avec la "formation bac pro" et ne collerait pas à la réalité du contexte industriel local. Nous devons rester dans une démarche d'adéquation avec le milieu économique !

Pourquoi l'Education Nationale ne s'engagerait-elle pas à poursuivre ses missions au Cheylard, où les résultats sont en outre, excellents ? Et les attentes du milieu économique et de la population du bassin bien réelles !

Les chefs d'entreprises sont particulièrement sensibles au niveau des connaissances des élèves et de la population en général, afin de résister aux aléas de la "globalisation". Vous le savez, leurs démarches de partenariat avec l'Education Nationale font partie intégrante de la culture industrielle de notre secteur depuis de très nombreuses années.

*[Ce qui apparaît très clairement à la lecture courrier que vous a adressé M. le Proviseur de la Cité Scolaire, en date du 8 Septembre dernier, auquel étaient jointes les correspondances des dirigeants des trois principaux groupes industriels.]*

La ville du Cheylard, "bourg centre" du bassin de vie des Boutières, associée à la Communauté de Communes du Pays du Cheylard, en étroite partenariat avec le VALDAC (« *Valence Drôme Ardèche Centre* »), formant ainsi un vaste périmètre socio-économique, travaillent ensemble pour fournir les moyens financiers, humains et techniques au développement de ce territoire sud rhône-alpin. Après avoir apporté une contribution majeure pour l'environnement du Lycée (équipements sportifs, notamment), la commune du Cheylard n'a pas hésité à procéder, il y a deux ans, en qualité de maître d'ouvrage, à la réhabilitation des anciens dortoirs de l'école primaire permettant d'accueillir 25 lycéens pensionnaires et répondant ainsi à l'attente des familles ; la *Région Rhône-Alpes*, pour sa part, est également étroitement impliquée dans cette démarche en participant, conventionnellement, au financement de l'opération (versement d'un loyer au titre de la mise à disposition des locaux).

La notion de "lycée de proximité" prend toute sa valeur si l'établissement répond aux besoins du devenir de ce territoire comme l'est cette filière "*bac pro*" ; le non aboutissement de la mise en place de celle-ci remettrait gravement en cause la notion même de *proximité* alors qu'il s'agit là de l'objectif fondamental du Lycée !

Vous comprendrez, Monsieur le Recteur, que les élus locaux ne resteront pas sans réaction face à l'abandon du projet de mise en place du "bac professionnel" au lycée d'enseignement général et polyvalent du Cheylard. Nous comptons vivement et très sincèrement sur votre souci d'analyse de fond et votre impartialité, afin de mettre un terme au processus d'affaiblissement du Lycée et du territoire du Pays du Cheylard qui paraît se dessiner.

Le Lycée du Cheylard ne peut pas être privé du renforcement de la section d'enseignement professionnel. Tout au contraire, son avenir doit s'inscrire en totale symbiose avec son environnement économique, auquel l'Education Nationale doit adapter ses dispositifs, conformément aux objectifs fixés par l'Etat.

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à notre impérieuse préoccupation et demeurons, bien entendu, à votre entière disposition pour vous exposer, plus en détail, divers éléments se rapportant à la situation décrite ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre haute considération.

*Dr. J. CHABAL*  
Maire du Cheylard  
Président de la Communauté  
de Communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller Général



**Copie à :**

- Monsieur le Préfet de Région
- Monsieur le Préfet de l'Ardèche
- Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes
- Madame Marie-France VIEUX-MARCAUD, Vice-présidente déléguée aux Lycées et aux Formations initiales
- Monsieur Hervé SAULIGNAC, Conseiller Régional
- Madame Marianne ORY, Conseiller Régional
- Monsieur François JACQUART, Conseiller Régional
- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons limitrophes
- Madame, Messieurs les Présidents des Communautés de Communes limitrophes
- Messieurs les Maires des chefs-lieux des cantons limitrophes
- Mesdames et Messieurs les Maires du Territoire de la Communauté de Communes du Pays du Cheylard
- Municipalité
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises industrielles des Boutières
- Madame l'Inspectrice d'Académie de l'Ardèche
- Monsieur le Proviseur du LPO Le Cheylard



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Secrétariat  
Général**

Réf N°2008.35  
Affaire suivie par  
Bernard LEJEUNE  
Téléphone  
04 76 74 75.96  
Télécopie  
04 76 74 75.00  
Mél :  
Ce.sg@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim  
BP 1065 - 38021  
Grenoble cedex



Grenoble, le 30 octobre 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

à

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE  
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
07160 LE CHEYLARD

Monsieur le Maire,

Par votre courrier du 15 octobre 2008, vous avez souhaité me saisir de la situation de l'enseignement professionnel au lycée polyvalent du Cheylard.

Je tiens à vous apporter ici des éléments de réponse tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, je m'étonne de la véhémence du ton de votre courrier et du fait que vous avanciez une non validation par le rectorat d'un baccalauréat professionnel ELEEC puisque les procédures de discussion qui associent pleinement les services de la Région, sont encore en cours et que le projet définitif ne sera présenté qu'au Comité Technique Paritaire du 12 décembre 2008. Tout au plus peut-on évoquer les échanges d'analyse qui ont lieu aujourd'hui entre les services académiques et le proviseur du lycée, échanges essentiels pour arriver à la meilleure proposition possible.

Sur le fond du dossier, je partage votre analyse qui considère que le lycée du Cheylard est avant tout un « lycée de proximité ». Cette notion est essentielle pour définir le projet du lycée : cela signifie pour moi que le lycée a vocation, dans le domaine professionnel, à accueillir tous les élèves du secteur y compris les élèves les plus fragiles scolairement, élèves dont on sait que le milieu social n'est pas propice à une mobilité vers des formations à Valence. C'est pourquoi, nous devons garder en priorité l'assurance de qualifier au niveau V (CAP et BEP) ces jeunes.

De ce point de vue, je suis surpris du qualificatif de « marginal » que vous employez vis-à-vis de la proposition de créer une formation dans le domaine de la vente. En effet, cette filière qui pourra accueillir un public de garçons et de filles, a longtemps été demandée par le lycée et, me semble-t-il, ne peut être que positive pour le lycée du Cheylard.



S'agissant d'une formation dont le coût est élevé, et tant que les décisions ne sont pas arrêtées, je suis évidemment attentif à tout commentaire sur l'opportunité de cette ouverture.

2/2

S'agissant de la qualification au niveau IV (baccalauréat professionnel), elle correspond dans de nombreux cas à une attente des professionnels, et je ne peux être que d'accord avec vous. C'est pourquoi, nous sommes en cours de discussion avec le proviseur pour élaborer un dispositif permettant effectivement de certifier les jeunes du Cheylard au niveau IV, sans remettre en cause la priorité précédente pour qualifier au niveau V les jeunes les plus fragiles scolairement. Il convient de noter en outre que ce projet, entraînant un coût en équipement, une concertation avec la Région est nécessaire.

J'espère vous avoir éclairé sur l'état d'avancement de la réflexion et vous avoir montré ma volonté de répondre aux besoins de scolarisation de tous les élèves du Cheylard.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma meilleure considération.

Jean SARRAZIN